



┌ CFVU DU 15.04.2022 ┐

PARTIE – AVIS

11/ CONVENTIONS

- 11.00 – Tableau récapitulatif des conventions CFVU du 15_04_2022
- 11.01 – Projet INCLUDE Convention reversement
- 11.02 – Master mention droit public parcours Droits de l'homme - IEP Lyon
- 11.03 – LP Guide conférencier - Musée Gadagne
- 11.04 – Licence Anthropologie - Musée Gadagne

Direction de la formation

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

CONVENTIONS / CFVU DU 15 avril 2022

DIPLOME	Conseil UFR / PARTENAIRE	TITRE DUREE	OBJET / Description	Renouvellement Avenant Création
1/ Projet INCLUDE	Présentation : Erica DUMONT (Direction de la formation) Partenaires : Université Lyon 1	CONVENTION DE REVERSEMENT DEMONSTRATEUR INCLUDE	La présente convention a pour objet de définir les conditions de reversement par l'UCBL à Lyon 2 du financement attribué dans le cadre du projet INCLUDE. La présente convention définit le rôle des Parties.	Création
2/ Master mention droit public parcours "Droits de l'homme"	UFR : Droit Présentation : Arnaud de ROCHEGONDE (Direction de la formation) Partenaires : IEP de Lyon	AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT	Modification de la convention initiale portant sur l'organisation pédagogique et la prise en charge des heures d'enseignement.	Avenant
3/ LP Guide conférencier	UFR : Temps et territoire Présentation : Arnaud de ROCHEGONDE (Direction de la formation) Partenaires : Musée Gadagne	CONVENTION DE PARTENARIAT	Cette collaboration intègre une dimension culturelle et professionnelle. La présente convention doit permettre aux étudiants de bénéficier d'une expérience concrète quant à la réalisation de tâches professionnelles en rapport avec leur formation. Il a pour but de développer un partenariat pédagogique en faveur des étudiants.	Création

4/ Licence Anthropologie	UFR : ASSP Présentation : Arnaud de ROCHEGONDE (Direction de la formation) Partenaires : Musée Gadagne	CONVENTION DE PARTENARIAT	Cette collaboration intègre une dimension culturelle et professionnelle. La présente convention doit permettre aux étudiants de bénéficier d'une expérience concrète quant à la réalisation de tâches professionnelles en rapport avec leur formation. Il a pour but de développer un partenariat pédagogique en faveur des étudiants.	Création
--------------------------	--	----------------------------------	---	----------